

# Appel à candidature

## Admission au programme doctoral SACRe 2016

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) conduisant au doctorat d'art et de création Sacre est ouvert à tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau master venant de toutes les établissements d'enseignement supérieur, artistes expérimentés ou théoriciens, souhaitant suivre une formation au sein de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres *Research University* (PSL). Ils peuvent bénéficier d'un contrat doctoral ou d'une bourse sur une durée de trois ans. Cet appel est ouvert à l'international sans limite d'âge.

### 1. Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créateurs et à des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Ce programme est le résultat de la coopération de six institutions : les cinq grandes écoles nationales supérieures de création – le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis) – et l'École normale supérieure (ENS). Ces institutions sont toutes membres de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres *Research University* (PSL).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets associant création et recherche, originaux dans leurs méthodes et dans leurs résultats. Couvrant de multiples domaines, à partir de la dénomination du doctorat (« Sciences, Arts, Création, Recherche »), la formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, créateurs et interprètes, mais également des théoriciens en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe place au cœur de la recherche la création d'œuvres, étroitement associée à une démarche problématisée s'appuyant sur des champs scientifiques potentiellement variés : sciences humaines et sociales, sciences exactes et appliquées, esthétique des différents arts. Des collaborations spécifiques peuvent être nouées avec des chercheurs et laboratoires de PSL en fonction des projets doctoraux.

## 2. Modalités de la formation doctorale

### Direction de thèse et co-encadrement

Pendant toute la durée des études, chaque doctorant bénéficie d'un co-encadrement :

- d'une part, pour tous les doctorants, un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (« HDR »). Celui-ci peut ne pas appartenir à un établissement membre de PSL. Les doctorants s'inscrivent dans l'École doctorale 540 de l'ENS (« ED 540 ») qui a un statut dérogoire.

- d'autre part :

- pour les doctorants artistes ou créateurs : un encadrant artiste ou créateur, si possible enseignant de l'école d'art ou du conservatoire dont le doctorant dépend, désigné par le directeur de l'établissement, sur proposition de l'étudiant. Ce co-encadrant fait naturellement partie du jury de soutenance.

- Pour les doctorants théoriciens de l'ENS : un professeur ou un maître de conférences ou un enseignant artiste rattaché à un établissement de PSL co-encadrera la thèse. Ce co-encadrant fait naturellement partie du jury de soutenance.

### La formation proposée se déroule sur 3 ans et comprend :

#### 1. Une formation spécifique

Elle est dispensée au sein des écoles d'art et des conservatoires pour les doctorants artistes et créateurs. Chaque institution organise les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés : espace commun de travail, accès aux ateliers, laboratoires, ressources documentaires, collections, salles de répétition, selon la discipline, accès aux autres formations ou enseignements, accès aux moyens techniques, etc.

#### 2. Une formation mutualisée SACRe

Un séminaire général SACRe réunit l'ensemble des doctorants admis dans la formation. Il est obligatoire (à raison de 2h tous les 15 jours, 3 semestres sur 6). Portant sur une thématique annuelle commune, ce séminaire a pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche. En 2015-2016, le thème retenu était « L'invention de la forme ».

Il comprend aussi de manière obligatoire des bilans d'étape annuels et présentations des travaux des doctorants. Ils sont ainsi préparés à la réalisation de leur portfolio et à la soutenance de leur thèse. À ce séminaire s'ajoutent des conférences, rencontres ou visites organisées en lien avec le spectre disciplinaire couvert par SACRe.

Les doctorants sont également invités à participer à l'élaboration de publications, de journées d'études, de manifestations publiques, et sont incités à réaliser des actions en partenariat. Pendant la 2<sup>e</sup> année d'études, le doctorant est encouragé à partir un semestre à l'étranger. PSL veillera, matériellement et financièrement, à aider la possibilité effective de ce séjour.

### Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorants reçus avec attribution de contrats doctoraux par PSL perçoivent l'allocation pendant trois ans, durée légale de la formation. Le report éventuel de la soutenance du doctorat au-delà de la durée

de trois ans n'est envisageable que dans des conditions exceptionnelles et, s'il est accordé, ne donne pas droit à prolongation du contrat doctoral ou de la bourse. Le montant du contrat doctoral PSL s'élève à 1684,93 euros bruts mensuels (montant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre de manifestations liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

### **Caractères de la thèse, soutenance et délivrance du Doctorat d'art et de création SACRe**

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorants en écoles d'art. Elle est l'aboutissement d'une recherche de trois ans permettant d'obtenir un Doctorat d'art et de création. La thèse se compose conjointement d'œuvres, dans les différents formats et médias propres à chaque discipline et d'un portfolio. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques ou non, qui ont influencé le travail. Il apporte une réflexion argumentée et problématisée sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet personnel du doctorant et en accord avec le directeur de la thèse et le co-encadrant, ainsi qu'avec les institutions de rattachement parmi lesquelles l'ED 540 de l'ENS. Le portfolio emprunte l'expression écrite et d'autres types d'expression, photographique, scénographique, muséographique, cinématographique...

La soutenance de thèse des doctorants artistes s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et le portfolio. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL.

## **3. Conditions d'admission et de dépôt de candidature**

### **Conditions d'admission**

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master
- Diplôme conférant le grade de master ou diplôme équivalent, français ou étranger
- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur français ou étranger.

Les candidats artistes doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique.

Les candidats ne doivent pas être déjà inscrits en thèse.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

### **Modalités de candidature**

Le recrutement est réalisé en deux phases.

Les candidatures se font d'abord auprès de l'établissement partenaire choisi par le (ou la) candidat(e) en fonction de sa discipline et d'après la thématique de son projet :

- Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) <http://www.cnsad.fr>
- Le CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)
- L'ENSAD (École nationale supérieure des arts décoratifs) [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)
- L'ENSBA (École nationale supérieure des beaux-arts) <http://www.beauxartsparis.com/>
- L'ENS (École normale supérieure) [www.ens.fr](http://www.ens.fr)
- La Fémis (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) [www.femis.fr](http://www.femis.fr)

Chaque établissement précise sur son site Web à quelle(s) discipline(s) est ouvert le parcours SACRe dans ses murs, les modalités de dépôt de candidatures et la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures respectent le calendrier propre à chaque établissement.

À l'issue d'une procédure de sélection, chaque institution se prononce sur l'admissibilité du ou des candidats retenus. L'admission définitive est ensuite prononcée par le jury plénier PSL, après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution. Les résultats définitifs sont annoncés sur le site Web de PSL mi-septembre 2015.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à l'École normale supérieure de Paris d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation.

---

### **Conditions d'admission et de dépôt de candidature spécifiques au Conservatoire national de musique et de danse de Paris**

Au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ce cycle est ouvert **exclusivement aux compositeurs.**

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme récompensant cinq années d'études supérieures **spécialisées en composition** (pour la liste des diplômes, cf. ci-dessus paragraphe 3. *Conditions d'admission et de dépôt de candidature* ci-dessus)

Inscription des candidats compositeurs au concours d'entrée : **du 15 mars au 15 avril 2016**, uniquement sur le site internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

Admissibilité au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

**1- Présélection [juin 2016]** : sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ en français précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres distinctions obtenus, etc. ;
- au moins deux lettres de recommandation rédigées par des personnalités reconnues du monde des arts et de la création (langues admises : anglais ou français) ;
- une lettre de motivation en français expliquant l'intérêt du candidat à accéder à cette formation : 2 500 à 5 000 signes environ (NB. : la volonté de coopérer avec d'autres

artistes et avec des scientifiques doit apparaître comme évidente et justifiée dans les raisons de postuler à cette formation)

- un document appelé « projet de thèse » (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) ou un document d'un autre type (audio, vidéo : temps d'écoute maximum 15 minutes) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe. Ce document peut être en français ou en anglais.
- les partitions de 5 œuvres composées par le candidat dont 2 au moins avec enregistrement joint sur CD et/ou DVD lisibles par un lecteur CD et/ou DVD (pas de CD lisible seulement sur ordinateur) : ces œuvres peuvent être écrites pour formation de chambre et/ou vocale et/ou solistes et/ou ensemble et/ou orchestre et/ou musique mixte et/ou électroacoustique seule.
- la liste d'un ensemble d'œuvres que le candidat envisage d'écrire pendant sa formation.

**2- Admissibilité [du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2016]** : Entretien à huis clos en français avec le jury d'une durée de 20 mn environ portant notamment sur les motivations du candidat et son « projet de thèse ».